

Bahreïn



Danger de mort pour une victime de torture en grève de la faim

Abdulhadi al-Khawaja, défenseur des droits de l'homme bahreïni, est en grève de la faim depuis 24 août pour protester contre sa détention arbitraire. Son état de santé se détériore dangereusement chaque jour.

Du fond de sa prison, il a exprimé sa volonté ferme de ne pas être hospitalisé, de peur d'être alimenté de force par des moyens douloureux comme ça a été le cas lors de sa précédente grève de la faim de 110 jours en 2012. Il est prêt à risquer sa vie pour revendiquer ses droits et ceux de ses 12 coaccusés, des défenseurs des droits de l'homme et des opposants politiques condamnés, comme lui, à de très lourdes peines à l'issue d'un simulacre de procès. Motif invoqué : leur participation aux manifestations en faveur de réformes démocratiques qui agitent le royaume du Bahreïn depuis février 2011.

Abdulhadi al-Khawaja, citoyen dano-bahreïni et fondateur du Centre bahreïni pour les droits de l'homme, a été arrêté le 9 avril 2011. Violemment battu au cours de son arrestation, il a ensuite été détenu *incommunicado* et torturé pendant un mois dans la prison militaire d'Al-Qareen. Insultes, humiliations, tortures et sévices sexuels se sont succédés jusqu'à sa première présentation devant un juge le 8 mai suivant. Les violences se sont poursuivies tout au long de sa poursuite devant la Cour de sûreté de l'État. Cette dernière l'a condamné à l'emprisonnement à perpétuité le 22 juin 2011, sur la base d'aveux signés sous la torture. Une peine confirmée à plusieurs reprises sans qu'aucune enquête ne soit diligentée concernant les sévices subis.

Le sort réservé à Abdulhadi al-Khawaja et à ses coaccusés a été dénoncé par les Nations unies, l'Union européenne, ainsi que par une commission d'enquête indépendante bahreïnie, créée par le roi en 2011 et composée d'experts internationaux. Mais le régime bahreïni continue à faire la sourde oreille, malgré ses promesses répétées de faire respecter les droits de l'homme.

COURRIER de l'ACAT
magazine chrétien des droits de l'homme

Supplément au *Courrier de l'ACAT* ne peut être vendu séparément
Directeur de la publication : François Picart, président de l'ACAT
Impression ACAT - CPPAP n° 1112 g82814 - ISSN 0519417

Bahreïn

Contexte

Fortement engagée politiquement et pour la défense des droits de l'homme au Bahrëin, les membres de la famille Al-Khawaja sont particulièrement ciblés par les autorités du royaume. Salah al-Khawaja, le frère d'Abdulhadi, a été arrêté le 21 mars 2011 et a subi de graves sévices pendant plusieurs semaines de détention *incommunicado*. Il a été condamné à 5 ans d'emprisonnement dans la même affaire que son frère et purge sa peine dans la prison de Jaw avec les autres membres du groupe des 13 bahreïnis qui sont dans leur quatrième année de détention

Le jour de l'arrestation d'Abdulhadi Al-Khawaja, le 9 avril 2011, ses deux gendres ont aussi été arrêtés par la police. Ils ont tous deux été victimes de tortures physiques et psychologiques, avant d'être condamnés l'un à six mois de prison, l'autre à un an.

La femme de M. Al-Khawaja a été démise de ses fonctions de superviseur dans une école privée sans aucune explication. Sa fille, Zainab Al-Khawaja, a elle aussi été emprisonnée à plusieurs reprises car elle persistait à manifester publiquement pour dénoncer le sort réservé à son père. Le 22 mai 2013, elle a été condamnée par la Cour criminelle à 3 mois de prison pour avoir participé à un rassemblement illégal et pour avoir insulté un policier. Elle était déjà en prison pour d'autres condamnations politiques.

Son autre fille, Maryam Al-Khawaja, est présidente par intérim du Centre bahreini pour les droits de l'homme et continue de militer courageusement pour la libération de son père et de tous les prisonniers politiques au Bahreïn, ainsi que contre les nombreuses violations des droits de l'homme perpétrées par les forces de sécurité bahreïnies.

Sources de l'Appel urgent
Bahrain Center for Human Rights et Bahrain Institute for Rights and Democracy

Mode d'emploi

1. Signer les lettres jointes.
2. Les expédier, au plus vite, à l'adresse indiquée
   (Tarifs postaux : France 0,61 € / UE 0,83 € / reste du monde 0,98 €).
3. Si possible, envoyer une copie de votre lettre à l'ambassade du pays concerné.